

Modalités de la DDP

1. Définitions et interprétation

Dans les présentes modalités de la DDP, les termes suivants sont entendus comme suit :

L'acronyme « **DDP** » désigne la demande de prix transmise par Rio Tinto.

Le terme « **fournisseur** » et l'emploi du pronom « **vous** » désignent un fournisseur de biens et/ou de services qui participera à la présente DDP.

Le terme « **prestation** » désigne les biens et/ou les services décrits dans la DDP.

2. Présentation de la proposition de prix

2.1 Vous devez soumettre votre proposition de prix avant la date indiquée dans la DDP.

2.2 Veuillez informer Rio Tinto dans les plus brefs délais si vous n'avez pas l'intention de lui soumettre une proposition de prix en réponse à la DDP.

3. Exigences relatives à la proposition de prix

3.1 Rio Tinto ne recherche que des propositions de prix de la part de fournisseurs potentiels, et ne fait aucune déclaration ni promesse concernant la prestation ou l'offre de travail à un ou à plusieurs fournisseurs.

3.2 Sans limiter les mesures que Rio Tinto est en droit de prendre, Rio Tinto se réserve le droit inconditionnel de prendre, à sa seule discrétion, l'une ou l'autre des mesures suivantes, sans être tenu de les motiver :

- a) rejeter l'ensemble ou une partie des propositions de prix ou renoncer à des irrégularités dans les propositions de prix;
- b) accepter l'ensemble ou une partie d'une proposition de prix (par exemple, accepter différentes propositions de prix pour différents aspects de la prestation);
- c) accepter une proposition de prix même si le prix ou un autre aspect de cette proposition n'est pas aussi avantageux que celui d'une autre proposition de prix;
- d) examiner, évaluer et régler toute proposition de prix à son gré;
- e) négocier avec plusieurs fournisseurs en même temps ou avec un fournisseur exclusivement;
- f) accepter ou rejeter toute proposition de prix sans fournir de justifications ;
- g) suspendre ou interrompre, temporairement ou définitivement, la procédure de DDP à tout moment et pour quelque raison que ce soit.

3.3 Il se peut que l'on vous demande d'expliquer certains éléments de votre proposition de prix au cours du processus d'évaluation.

- 3.4 Vous pouvez modifier ou retirer votre proposition de prix en fournissant un avis écrit avant la date limite indiquée dans la DDP.
- 3.5 Rio Tinto peut engager des discussions ou des négociations avec tout fournisseur sans aucune obligation à l'égard des autres fournisseurs.
- 3.6 Rio Tinto n'est pas obligé d'attribuer un contrat ni de payer les frais engagés pour préparer une proposition de prix par un fournisseur.

4. Engagement contractuel

Rio Tinto considérera que la proposition de prix soumise en réponse à la DDP est une offre de votre part d'effectuer la prestation conformément à cette proposition de prix. Par conséquent, veuillez prendre connaissance des Conditions mondiales des commandes d'achat de biens et de services de Rio Tinto (qui peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://www.riotinto.com/-/media/Content/Documents/Suppliers/Terms/RT-Purchase-order-global-goods-and-services-FR.pdf>), qui serviront de fondement à toute entente de prestation conclue entre Rio Tinto et vous.

5. Confidentialité et protection des données

- 5.1 La DDP et tout autre renseignement qui vous est communiqué (collectivement, l'« **information** ») ne peuvent être utilisés à d'autres fins que la soumission de votre proposition de prix à Rio Tinto et ne peuvent être divulgués ou communiqués à aucune autre personne. Vous serez responsable vis-à-vis de Rio Tinto de toute divulgation non autorisée de l'information par l'un de vos employés ou par toute personne à qui vous fournissez l'information.
- 5.2 Vous n'êtes pas autorisé à copier ou reproduire l'information, sauf dans le but de préparer et de soumettre votre proposition de prix à Rio Tinto, et uniquement dans la mesure où cela est raisonnablement nécessaire.
- 5.3 Vous devez détruire ou supprimer définitivement toute l'information dans les 48 heures suivant la première des éventualités suivantes :
 - a) si vous refusez de soumettre une proposition de prix à Rio Tinto;
 - b) à la date de fermeture des propositions de prix, si vous ne soumettez pas de proposition;
 - c) si Rio Tinto vous demande de le faire.
- 5.4 Veuillez prendre connaissance de la Déclaration de confidentialité des fournisseurs de Rio Tinto (qui peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.riotinto.com/can/-/media/Content/Documents/Sustainability/Corporate-policies/RT-Supplier-privacy-statement-FR.pdf>). Elle décrit la manière dont Rio Tinto traite les données personnelles de vos employés dans le cadre de la présente demande et explique la responsabilité que vous avez de les informer de ce traitement. En répondant à notre

demande, vous êtes considérés avoir obtenu tous les consentements et avis nécessaires en ce qui à trait au traitement des données personnelles indiquées dans la Déclaration de confidentialité des fournisseurs.

6. Pratiques commerciales de Rio Tinto

Veuillez consulter le Code de conduite des fournisseurs de Rio Tinto, accessible sur le site www.riotinto.com. Ce document constitue l'énoncé des normes et pratiques commerciales de Rio Tinto. Tout contrat conclu avec Rio Tinto comprendra une clause exigeant le respect du Code de conduite des fournisseurs de Rio Tinto.